

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT DE FILIERE SILVER ECONOMIE

JEUDI 12 DECEMBRE 2013



SOMMAIRE

Introduction	P3
La signature de ce contrat de filière n'est qu'une étape	P4
Les six axes du contrat	P5
Les 10 Silver actions du contrat de filière Silver économie	P6
Annexes - Composition du comité de la filière Silver économie	
- Calendrier de la Silver économie	

INTRODUCTION

Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, Michèle DELAUNAY, ministre déléguée en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie, et Gilles SCHNEPP, président de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication) et PDG de LEGRAND ont signé ce jeudi 12 décembre le Contrat de filière de la Silver économie, en présence d'acteurs privés et publics du secteur, et à l'issue d'une matinée d'échanges et de réflexion.

Le Contrat de filière Silver économie est l'aboutissement d'un travail de plus d'un an, marqué par deux grandes étapes :

- le lancement de la filière de la Silver économie à Bercy, le 24 avril 2013
- l'installation du Comité de filière Silver économie à Ivry-sur-Seine, le 1^{er} juillet 2013

Pendant plusieurs mois, cinq groupes de travail se sont réunis régulièrement autour de Gilles SCHNEPP, vice-président du Comité de filière, afin de d'identifier les leviers permettant un développement rapide de la filière, et de proposer des actions concrètes pour actionner ces leviers.

Ce travail a débouché sur la rédaction d'un Contrat de filière Silver économie, structuré autour de six axes, comportant une dizaine de « Silver actions ».

Par ce Contrat, les pouvoirs publics et les acteurs privés s'engagent à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à faire de la Silver économie une véritable filière industrielle, afin de positionner la France comme l'un des leaders mondiaux de ce secteur.

Pour les ministres Arnaud Montebourg et Michèle Delaunay, « avec ce contrat, les conditions d'émergence d'un marché de technologies, de services et de produits autour de l'autonomie et des jeunes âgés sont confortées. »

« Nous nous devions de structurer une filière industrielle naissante. De la construire et lui donner toute la force qu'elle mérite. Car si nous parvenons à structurer cette filière industrielle suffisamment tôt et suffisamment fort en France, alors nous capterons des parts de marchés à l'international (en Europe, en Amérique du Nord, en Asie : Japon, Chine, Corée...). C'est essentiel pour notre développement industriel et pour notre dynamisme économique. La Silver économie participe grandement de notre stratégie de redressement productif, de croissance et d'emplois.

L'innovation devra être totale, si l'on souhaite satisfaire les immenses besoins des 900 millions de personnes âgées dans le monde (et demain 2 milliards). La Silver économie est un champ tellement vaste qui s'ouvre devant nous, que nous nous devions d'agir. C'est chose faite

aujourd'hui avec ce contrat de filière qui vient parachever le travail de structuration et d'animation de la filière industrielle du vieillissement, engagé depuis plus d'un an » Arnaud Montebourg et Michèle Delaunay

« Le contrat n'est qu'un point de départ. En réunissant des acteurs extrêmement divers, parfois historiquement éloignés les uns des autres, il a permis de nouer des liens pour l'avenir. Il a permis de tracer des routes visant le développement économique de la filière. Il reste à l'ensemble des acteurs publics et privés à s'engager sur ces routes ». Gilles Schnepp

Une industrie au service des âgés émerge, elle couvre tous les secteurs d'activités, comme l'analyse du CREDOC sur la consommation des seniors nous l'a démontré (textile, loisirs, logement, e-autonomie...). La Silver économie doit être envisagée sous toutes ses formes, des technologies pour l'autonomie à la Silver mobilité, en passant par le Silver tourisme...

Il convient de la structurer et de la développer en France pour augmenter la croissance et l'emploi, au service de la compétitivité de nos entreprises et de notre dynamique industrielle. Le rapport du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP), publié le 5 décembre dernier, estime que « l'essor de ces marchés de biens et services, par leurs connexités avec certaines technologies clés ou filières industrielles, doit apporter un effet de levier à l'ensemble de notre politique industrielle. Ce surcroît de croissance que pourrait engendrer le vieillissement, c'est la Silver Économie ».

LA SIGNATURE DE CE CONTRAT DE FILIERE N'EST QU'UNE ETAPE

Le Comité de filière assurera le suivi de la mise en œuvre des six axes et des quaranteneuf Silver actions.

Le Bureau du Comité de filière Silver économie se réunira deux à quatre fois par an afin de suivre l'avancement de ces mesures et de ces engagements. Le Comité de filière en formation plénière sera réuni une fois par an afin de présenter l'avancement des travaux et de proposer d'autres pistes d'actions.

Afin d'aider la structuration de la filière, le Comité de filière national s'appuiera également sur des déclinaisons régionales permettant de diffuser au niveau local les actions du contrat, en prenant en compte les spécificités locales, les besoins des populations, ou encore les orientations des collectivités territoriales et compétences locales.

Au-delà, les comités régionaux auront un réel rôle structurant. Il s'agit à présent de s'appuyer sur la dynamique territoriale pour déployer et structurer la Silver économie.

Déjà, la Basse-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la région Midi-Pyrénées... ont fait des avancées significatives. La Martinique travaille également à une cartographie et à un développement industriel dans sa région.

Il s'agit d'encourager ces développements au niveau des régions. L'enjeu est de créer un écosystème et un pilotage régional. La région étant le fer de lance de la politique industrielle et du développement économique français.

LES SIX AXES DU CONTRAT

Le Contrat de filière de la Silver économie contient 6 axes (demande, offre, export, professionnalisation des acteurs, communication et innovation majeur des produits et technologies de la Silver économie) et 49 actions. Il reprend la **démarche partenariale** entre les acteurs privés et la sphère publique et vise à structurer cette filière industrielle du vieillissement.

Axe 1 : Créer les conditions d'émergence d'un grand marché de la Silver économie

Il s'agit de faciliter la rencontre de l'offre et de la demande, en suscitant la confiance des acheteurs et des utilisateurs dans les produits et les services de la Silver économie, en incitant les personnes âgées à l'adaptation de leurs logements et en simplifiant l'accès aux produits et à leur financement.

Axe 2 : Favoriser le développement d'une offre innovante et compétitive

Il s'agir de créer les conditions de structuration de la filière sur un plan organisationnel et financier par la mutualisation des savoirs et des moyens et en assurant une meilleure visibilité des acteurs sur le marchés français et à l'international.

Axe 3 : Exporter les produits et technologies de la Silver économie

Compte tenu de l'importance et de la priorité des exportations donnée à la Silver Economie par le Gouvernement, il s'agit de mettre en avant un volet « export et international» à part entière.

Axe 4 : Professionnaliser les acteurs de la Silver économie

Il s'agit d'informer et de former les acteurs économiques et les professionnels de la filière aux besoins et aux attentes des publics seniors ainsi qu'aux caractéristiques et aux usages des technologies de la Silver économie.

Axe 5 : Communiquer positivement sur les âgés et le « bien vieillir » auprès du grand public et des distributeurs

Il s'agit de communiquer positivement sur la question de l'avancée en âge et de la prévention de la perte d'autonomie afin d'encourager les particuliers à s'équiper et les distributeurs à proposer des produits et services adaptés aux seniors.

Axe 6 : Créer des innovations majeures dans la Silver économie dans le cadre du concours mondial d'innovation

Il s'agit de concevoir les innovations majeures de demain dans le cadre du concours mondial d'innovation lancé par Anne Lauvergeon.

LES 10 SILVER ACTIONS DU CONTRAT DE FILIERE SILVER ECONOMIE

1) Lancer une dynamique régionale avec les « Silver régions »

- Installer des Comités de filières régionaux de la Silver économie, avec les régions pour chef de file (Action 1.1)
- Mettre en place une instance de concertation par région visant à coordonner la prise en charge médicosociale des seniors, rassemblant acteurs publics et privés

2) Structurer le marché en labellisant les produits et technologies de la Silver économie afin de rassurer les consommateurs âgés et leurs familles sur leur qualité

- Mettre en place des labels qualité pour les produits et les services de la Silver économie (Action 1.3). Construire des normes AFNOR et ISO pour être très présent dans le champ de la normalisation européenne et internationale
- Définir un cadre national d'achat pour la téléassistance et pour des bouquets de solutions (Action 1.5 et 1.6)
- Promouvoir les trois niveaux de téléassistance auprès de tous les acteurs : la téléassistance simple, la téléassistance évoluée et le bouquet de services en France afin de structurer le marché en fonction de ces trois niveaux standards

3) Adapter l'habitat en développant le logement connecté et la domotique

- Adapter 80 000 logements d'ici à 2017 avec une forte dimension domotique pour aller vers le logement connecté (Action 1.8)

4) Renforcer l'accompagnement des entreprises de la filière en matière de design et en structurant des clusters dédiés à la Silver économie en France

- Créer un réseau national des clusters de la Silver économie
- Vers un cluster franco-allemand (ou Silver Rhin) de la Silver économie
- Lancement de Hackathon par les Silver régions

5) Faciliter le financement des entreprises et des pépites de la filière

- Création d'un fonds de capital risque (avec des premiers investissements dès le début de l'année 2014) sous forme de fonds commun de placement à risque (FPCI) dédié à la Silver économie et étendre le périmètre des dispositifs de financement existants aux besoins de la filière, grâce à l'apport d'investisseurs privés (Action 2.4)

6) Faire de la France un leader à l'export des produits et technologies de la Silver économie

- Accompagner les entreprises de la filière sur des marchés internationaux porteurs (Ubifrance) et prospecter les entreprises qui peuvent venir investir en France (Invest in France)
- Rendre visible l'offre française par l'organisation d'un salon professionnel de la Silver économie d'envergure internationale (Action 3.1)
- Encourager les investissements directs étrangers (IDE) en France, en particulier dans les clusters, grappes ou pôles de compétitivité centrés sur la Silver économie (Action 3.2)
- Accompagner les entreprises de la filière sur des marchés internationaux porteurs pour les entreprises françaises (robotique de service ; domotique ; télé assistance...) (Action 3.3)
- Construire à partir de nos points forts une offre à l'export (Action 3.4)
- Mobilisation des missions économiques au service de l'analyse des marchés locaux et des exportations des produits de la Silver économie. (Action 3.5)

7) Lancer un plan « métiers de la Silver économie »

- Lancer un « plan métiers » pour la Silver économie visant :

- dans une vision prospective (EDEC), à déterminer les besoins en compétences et les métiers de la filière et à concevoir l'offre de formation correspondante
- sur le court terme, à rendre attractifs et valoriser les métiers de l'assistance aux personnes âgées notamment par la formation à l'usage des technologies de la communication (Actions 3.1 et 3.2)

8) Améliorer l'accueil des âgés en tant que clients

- Former les forces de vente à l'accueil universel en magasin ou sur les sites et plates-formes de services et de vente à distance (Action 3.5)
- Promouvoir le Silver tourisme via Atout France et les comités de développement du tourisme en France (Actions 1.8 et 1.9)
 - 9) Faire connaître la Silver économie par une campagne de communication et la multiplication de show-rooms en développant une offre de services numériques pour les âgés
- Lancer une campagne de communication nationale sur le thème de la Silver économie (Action 4.1)
- Mettre en place des show-rooms (et des démonstrateurs) itinérants et/ou permanents de produits innovants de la Silver économie (Action 4.3)
- Inciter au développement d'une offre d'applications numériques à destination des seniors par l'organisation de concours (data connexions) et leur référencement sur le site « proxima mobile » (Actions 4.7 et 4.8)
- Promotion de Hackathon (marathon de 48h avec des développeurs et des designers qui fournissent des préconisations aux entreprises) afin de reconfigurer et d'améliorer les produits de la Silver économie. L'enjeu est d'améliorer les produits à travers et grâce à ces préconisations nombreuses et utiles.

10) Créer des innovations majeures dans la Silver économie dans le cadre du concours mondial d'innovation (Axe 6 du contrat de filière)

Lancé le 2 décembre 2013, et proposé par Anne Lauvergeon, le Concours mondial d'innovation englobe le champ de la Silver économie.

Afin de sélectionner les projets d'innovation majeure retenus dans le cadre de cette action (dotée de 300 M€ au total), un appel à projets a été lancé en trois phases. Les acteurs de la Silver économie porteurs de projets d'innovations majeures peuvent y répondre, seuls ou dans le cadre de

consortium.

Trois étapes sont prévues dans le dispositif : un financement de 200 000 € dans un premier temps ; un financement de plus d'un millions d'euros dans un deuxième temps pour les innovations majeures et les meilleurs projets ; un financement de 20 millions dans un troisième temps pour les premiers ou deuxièmes meilleurs projets de Silver économie.

D'autres actions ayant trait à l'innovation sont mises en avant dans le contrat de filière. Exemple : la mobilisation des fonds européens sur le thème de la Silver économie, sur la base des stratégies régionales de l'innovation (SRI).

L'action 6.7 prévoit également d'accompagner l'innovation collaborative et l'industrialisation des projets de la filière Silver économie grâce à l'action du Commissariat Général à l'Investissement et de ses opérateurs, comme pour les autres filières.